

L'hon. M. RALSTON: Je renvoie le ministre à la déclaration du ministre de la Justice, à la page 1784 (v. a.) du hansard de 1934, qui donne un classement de ces cas. Cela l'aidera peut-être à réunir la documentation sous les divers titres.

M. POWER: Le ministre connaît-il quelque chose au sujet des cas du genre de ceux de Skitch, Ouellette et d'autres en litige? L'affaire Ouellette est-elle encore devant le tribunal?

L'hon. M. SUTHERLAND: Je n'ai pas ce renseignement ici. Si le leader de la Chambre veut bien proposer l'ajournement, j'aurai ces détails lorsque le crédit sera de nouveau en délibération.

M. POWER: Le ministre permettra-t-il de réserver le crédit n° 66?

L'hon. M. SUTHERLAND: Oui.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

L'hon. M. STEWART (Edmonton): Pas lundi?

Sir GEORGE PERLEY: Non, pas lundi, mais il poursuivra peut-être la discussion d'un des bills qu'il a présentés aujourd'hui, peut-être des deux, s'ils sont imprimés. Ensuite, nous aborderons les crédits. Nous aimerions mettre en délibération les crédits de deux ou trois départements: Commerce, Défense nationale et Secrétariat d'Etat. Nous arrangerons cela plus tard dans la journée.

(La séance est levée à 10 heures du soir.)

LUNDI 25 février 1935

La séance est ouverte à trois heures.

CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA

DÉPÔT DU RAPPORT DE GEORGE A. TOUCHE AND COMPANY

A l'appel des motions.

L'hon. R. J. MANION (ministre des Chemins de fer et des Canaux): Monsieur l'Orateur, je désire déposer sur le Bureau de la Chambre le dossier parlementaire n° 135, c'est-à-dire le rapport soumis par George A. Touche and Company, vérificateurs des Chemins de fer nationaux du Canada, concernant la réduction du capital. Je profite de l'occasion pour faire observer que nous n'avons pas reçu un nombre d'exemplaires suffisants de la part de George A. Touche and Company pour en remettre un à tous les membres du comité; cependant, nous les avons distribués par ordre alphabétique tant qu'il y en a eu et nous [L'hon. M. Sutherland.]

sommes à en faire imprimer d'autres qui seront distribués aussitôt qu'ils seront prêts.

M. WILFRED HANBURY (Vancouver-Burrard): Monsieur l'Orateur, si j'ai bien compris, les renseignements qui viennent d'être déposés sur le Bureau de la Chambre ont été antérieurement communiqués aux journaux. Je voudrais savoir du ministre s'il a des explications à nous fournir à cet égard.

L'hon. M. MANION: Je n'ai aucune explication à donner pour la bonne raison que je n'ai jamais communiqué ces renseignements aux journaux. Le rapport a été fourni à quelques honorables membres et il est fort possible que l'un d'eux l'ait communiqué aux journaux. Pour notre part, nous n'en avons rien fait.

QUESTIONS

(Les questions auxquelles il a été répondu de vive voix sont marquées d'un astérisque.)

LOI D'ARRANGEMENT ENTRE CULTIVATEURS ET CRÉANCIERS DANS LE DISTRICT DE SAINT-FRANÇOIS, P.Q.

M. LAFLECHE:

Quels sont les noms et l'adresse des cultivateurs du district judiciaire de Saint-François qui ont fait un règlement en vertu de la loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers?

L'hon. M. DUPRE (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, l'honorable député de Richmond-Wolfe (M. Lafleche) m'a fait savoir qu'il désire que cette question soit rayée.

M. l'ORATEUR: La question est rayée.

CONFÉRENCIERS SUR L'ORGANISATION DU MARCHÉ DE LA VOLAILLE

M. GERSHAW:

1. Dans l'Alberta, combien de conférenciers ont été nommés pour favoriser le projet de la mise sur le marché de la volaille?

2. Quels sont leurs noms?

3. Quelle rémunération chacun reçoit-il?

L'hon. ROBERT WEIR (ministre de l'Agriculture): Il n'y a pas de réponse à donner à cette question telle qu'elle est libellée, vu qu'il n'existe pas de projet concernant la mise sur le marché de la volaille. D'après les renseignements que je possède, le syndicat d'aviculture de l'Alberta n'a pas soumis de projet. Je suppose que l'honorable député de Medicine-Hat (M. Gershaw) a dans l'idée un projet qui est désigné sous le nom de projet d'organisation du marché de la volaille de l'Alberta. Si nous avons bien compris, des conférenciers ont été nommés, mais le ministère de l'Agriculture n'en connaît pas encore les noms. Le département ignore aussi si l'on paie des salaires à ces conférenciers. Lorsque les dossiers seront soumis par les au-